AR PREFECTURE
016-200054047-20181128-2018_11_28_11-DE
Reçu le 30/11/2018

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés-Absents : 06
Délégations : 03

Date de Convocation: *21 novembre 2018*

Date d'affichage : *21 novembre 2018*

Le 28 novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 21 novembre 2018, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel, M. GERMANEAU Gilbert Adjoints,
M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal

Délégations : M. PAULET Didier à M. GUINOT Jean-François, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, Mme DUMASDELAGE Chantal à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : M POINTIER Emeric

M Germaneau arrive et prend part au vote à partir de la délibération n°2

2018/11/28
N°11

11 - Finances – demande de dégrèvement exceptionnel de la redevance assainissement de la Société Etablissements DEMONT

Monsieur informe le conseil municipal que la Société Etablissements DEMONT, suite à une fuite, à une consommation exceptionnelle d'eau dans son établissement situé 70 avenue Gambetta 16500 CONFOLENS.

Considérant le caractère accidentel de cette consommation, M. le Maire suggère, pour ce cas particulier, de demander au fermier de la commune, la S.A.U.R., de procéder à une exonération de la redevance d'assainissement pour un volume d'eau de 2274 m3 (50% de la surconsommation) en faveur de la Société Etablissements DEMONT, au titre de l'année 2018. Le SIAEP Nord-Est Charente a accordé le même dégrèvement pour l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte ce dégrèvement à titre exceptionnel
- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)